

Programme de réservation de places en services de garde éducatifs à l'enfance pour les enfants en situation de vulnérabilité

Consultation montréalaise sur les défis et facilitateurs associés à l'occupation des places du programme

Juillet 2025

Isabelle Laurin et Béatrice Iattoni

INTRODUCTION

Ce fascicule présente un état de situation montréalais en regard du *Programme de réservation de places en services de garde éducatifs à l'enfance pour les enfants en situation de vulnérabilité*¹. Ces places sont communément appelées « places réservées » ou « places protocole » parce qu'elles s'opérationnalisent via la signature de protocoles d'entente entre les CIUSSS et les services de garde subventionnés en installation. À Montréal, le rôle d'agente de liaison des places réservées est porté par l'intervenante du programme de santé publique *Interventions éducatives précoces*² (IÉP).

Cet état de situation s'inscrit en continuité du mémoire de la Directrice régionale de santé publique déposé dans le contexte de la consultation sur les services de garde éducatifs à l'enfance en 2021. Celui-ci fait état d'une situation préoccupante à Montréal en regard du taux d'occupation des places réservées. Des recommandations³ ont été faites visant l'amélioration du programme par lequel l'accessibilité à ces places s'actualise, recommandations qui s'inscrivent en complémentarité avec les travaux du Vérificateur général du Québec (2020) et de la Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse (2021) qui constatent les mêmes lacunes en lien avec les places réservées.

¹ <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/famille/publications-adm/Programmes/Places-réserveess-Guide.pdf>

² Le programme de santé publique IÉP est offert uniquement par les CIUSSS montréalais. Il place la qualité éducative des SGÉE au cœur de son intervention en soutenant le personnel éducateur dans ses interventions particulièrement auprès des enfants présentant des vulnérabilités au plan socioéconomique ou de leur développement.

³ 1) Conclure une entente de complémentarité de services conjointe MF-MSSS qui permettra de faire un état de situation concernant les protocoles d'entente CIUSSS - SGÉE, et d'ajuster l'offre à la demande ; 2) Produire un nouveau guide d'encadrement des protocoles d'entente entre les CIUSSS et les SGÉE ; 3) Mettre en œuvre un fichier national conjoint MF-MSSS de données de surveillance afin de suivre en continu l'occupation des places protocoles.

Cet état de situation se situe aussi en soutien au Plan d'action régional de santé publique (PARI) de Montréal qui vise, d'ici 2025, l'amélioration du taux d'occupation des places réservées⁴. Pour soutenir notre travail à cet égard, nous avons mené deux consultations avec les acteurs qui mettent en œuvre le programme dans le réseau de la santé et des services sociaux et celui des services de garde éducatifs à l'enfance (SGÉE). La première consultation s'est déroulée en 2022 et la seconde, qui fait l'objet de cette publication, en 2024. Les participants ont été invités à interpréter les portraits annuels des taux d'occupation des places réservées du MFA selon les territoires de CIUSSS et des réseaux locaux de services pour les années 2018 à 2023 en identifiant les défis, les facilitateurs et les pistes d'amélioration. Soulignons qu'aucune donnée administrative provenant des CIUSSS n'a été utilisée dans cette consultation puisque c'est à partir de 2025 que les CIUSSS ont eu à produire un bilan pour le réseau de la santé et des services sociaux.

TAUX D'OCCUPATION DES PLACES RÉSERVÉES DU MINISTÈRE DE LA FAMILLE À MONTRÉAL DE 2018 À 2023

Les constats suivants s'appuient sur les données qui proviennent de la Direction du financement des services de garde éducatifs à l'enfance du ministère de la Famille (MFA).

Indicateurs du ministère de la Famille

Les indicateurs reçus du MFA sont des jours d'occupation et des jours réservés, sur une base annuelle, une année comprenant 260 jours environ pour le ministère. Afin de faciliter la compréhension et de permettre des comparaisons, la Direction régionale de santé publique de Montréal a employé un « *équivalent de places* », ce qui correspond grossièrement à une place réservée à temps plein pour un an. Cet indicateur est donc à utiliser à titre indicatif uniquement.

- *Les jours réservés* se définissent comme le nombre de jours réservés pour l'accueil d'enfants sur une place réservée CIUSSS.
- *Les jours d'occupation* correspondent au nombre de jours pendant lesquels les places réservées sont attribuées à des enfants. Noter que les jours d'occupation ne correspondent pas nécessairement à des journées où l'enfant est présent au SGÉE.
- *Le taux d'occupation* représente la proportion entre le nombre de jours d'occupation des enfants accueillis sur une place réservée CIUSSS et le nombre de jours réservés pour l'accueil des enfants. En d'autres mots, cet indicateur présente un pourcentage des jours réservés qui sont attribués pour l'accueil d'enfants.

⁴ [DRSP_PARI_FichesDeterminantsAZ_ServicesDeGardeEducatifsDeQualite.pdf](#)

Principaux constats:

- D'année en année, moins de places équivalentes ont été réservées.
- Le taux d'occupation des places réservées est passé de 68 % en 2018-2019 à 61 % en 2021-2022 puis est resté stable entre 2021-2022 et 2022-2023.
- Le nombre d'équivalents de places annualisées réservées annuellement variait entre 20 et 112 selon les territoires de CIUSSS en 2022-2023.

Il est important de mentionner que le portrait présenté ne permet aucunement de juger de la « performance » du programme. Par exemple, un taux de 70 % peut représenter une proportion où les places sont suffisamment occupées tout en offrant des places libres pour les cas d'urgence. Un taux de 85 % et plus peut indiquer qu'il manque de places réservées pour accueillir les enfants qui sont sur la liste d'attente du CIUSSS.

Comment fonctionne le programme de places réservées ?

À Montréal, comme mentionné précédemment, le rôle d'agente de liaison des places réservées est porté par l'intervenante du programme de santé publique *Interventions éducatives précoces*⁵ (IÉP).

Le fonctionnement du programme de places réservées est complexe et comporte plusieurs étapes que nous ne détaillerons pas dans cette publication. Nous présentons ici uniquement les éléments essentiels à connaître sur le déploiement de ce programme pour comprendre les enjeux et défis nommés dans la consultation ainsi que les pratiques inspirantes. Le lecteur désirant en savoir plus sur la gestion opérationnelle du programme peut consulter les documents en ligne sur le site du MFA⁶.

Le programme de places réservées repose sur un partenariat entre les CIUSSS et les SGÉE subventionnés en installation. Il permet un accès en SGÉE à des enfants qui ont, eux-mêmes ou leur famille, un suivi actif dans le réseau de la santé et des services sociaux⁷ et qui sont considérés comme « vulnérables » à cause de facteurs individuels (ex.: retard de développement ou situation de handicap, etc.) ou familiaux (ex. : exposition à de la négligence, précarité socioéconomique ou famille allophone, etc.) C'est l'intervenante qui suit l'enfant ou sa famille que l'on désigne « intervenante référente » qui fait une référence à l'agente de liaison du programme de places réservées pour l'obtention de la place réservée. Selon les CIUSSS, cette « intervenante référente » peut provenir de n'importe quelle équipe du CIUSSS et même en dehors de celui-ci (ex. : organisme référent tel que la Maison Bleue, un organisme communautaire, etc.) et c'est cette personne qui a la responsabilité d'assurer l'inclusion et le suivi de l'enfant en SGÉE pendant toute la période où l'enfant est sur la place réservée, avec l'accord signé des parents. Afin de favoriser une

⁵ Le programme de santé publique IÉP est offert uniquement par les CIUSSS montréalais. Il place la qualité éducative des SGÉE au cœur de son intervention en soutenant le personnel éducateur dans ses interventions particulièrement auprès des enfants présentant des vulnérabilités au plan socioéconomique ou de leur développement.

⁶ [Intégration des enfants vulnérables adressés par les CIUSSS | Gouvernement du Québec](#)

⁷ Un enfant suivi dans un autre organisme (ex.: organisme communautaire pour nouveaux arrivants ou une Maison d'hébergement pour femme violente) peut avoir accès à une place protocole. Cet organisme peut jouer le rôle d'intervenant référent avec toutes les responsabilités associées au programme.

intégration optimale de l'enfant, l'élaboration d'un plan de service individualisé (PSI) est recommandée ainsi que le suivi de ce plan⁸. À cet égard, l'intervenante référente peut s'appuyer sur le soutien de l'agente de liaison, mais cette dernière n'est pas imputable du suivi de l'enfant avec le SGÉE pour soutenir activement son inclusion dans le milieu.

Comme mentionné dans le guide d'application du programme, en général, un enfant occupe une place catégorisée « réservées » par le SGÉE pour une durée pouvant aller de quelques semaines à une année complète; même s'il n'y a pas de durée maximale à l'occupation d'une place réservée. Par la suite, l'enfant occupe généralement une place dite « régulière », lorsque c'est possible et sur la base d'un commun accord entre le SGEE, l'intervenante référente (du CIUSSS ou d'un organisme référent) et la famille. Même si l'enfant n'occupe plus une place réservée, le CIUSSS ou l'organisme référent est encouragé à continuer à donner des services, selon les besoins.

Ainsi, il est important de retenir que le processus qui mène à l'obtention de la place réservée et à l'inclusion en SGÉE implique la collaboration de plusieurs parties, notamment les deux intervenantes au sein du CIUSSS qui travaillent parfois dans des équipes différentes et qui doivent coordonner leurs interventions et rôles dans ce processus.

Les acteurs qui ont participé à la consultation en 2024 :

- 31 personnes du réseau de la santé et des services sociaux: agentes de liaison du programme de places réservées, spécialistes en activités cliniques ou coordonnatrices professionnelles et gestionnaires.
- 14 gestionnaires du réseau des services de garde éducatifs à l'enfance.

Principaux constats de la consultation

Il est important de reconnaître qu'à la suite de la première consultation en 2022, des ajustements significatifs ont été apportés par les CIUSSS et les SGÉE subventionnés en installation pour améliorer le *Programme de réservation de places en services de garde éducatifs à l'enfance*.

En 2024, il a été rapporté une meilleure communication entre les parties impliquées dans la gestion du programme, une planification plus efficace des réservations de places, ainsi qu'une amélioration des pratiques internes aux CIUSSS pour sensibiliser les intervenantes référentes à leur rôle.

Ainsi, les défis mentionnés ci-dessous par les deux réseaux ne signifient pas que la situation est critique. Ils sont présentés dans une optique d'amélioration continue du programme et ne représentent pas nécessairement des défis ou problèmes nommés par tous les territoires. Il est important de garder à l'esprit que les structures de fonctionnement du *Programme de réservation de places en services de garde éducatifs à l'enfance* et du *programme Interventions éducatives précoces (IÉP)* varient d'un territoire à l'autre, notamment parce que le nombre d'intervenantes IÉP en poste n'est pas uniforme tout comme le nombre de SGÉE subventionnés en installation. Cet état de fait se reflète dans les réalités rapportées ci-dessous.

⁸ [Programme de réservation de places en service de garde éducatif à l'enfance pour les enfants en situation - Guide](#)

Les défis et les réalités opérationnelles nommées par les CIUSSS

Communication et coordination

- Dans certains territoires où plusieurs SGÉE subventionnés en installation ont des places vacantes, il est assez fréquent que des parents d'enfants pour lesquels une recherche de place réservée est en cours obtiennent une place régulière via le guichet d'accès unique (actuellement nommé « La place 0-5 ») sans en informer l'intervenante référente. Dans ce contexte, les démarches de l'agente de liaison du territoire pour intégrer l'enfant sur une place réservée sont inutiles.
- Il semble que certaines intervenantes référentes au sein des CIUSSS ne saisissent pas bien que le rôle de l'agente de liaison, exercé à Montréal par l'intervenante du programme IÉP, se limite à la mise en place de protocoles d'entente et à la coordination de l'attribution des places⁹. Dans son rôle d'agente de liaison du programme de places réservées, l'intervenante IÉP n'est pas responsable de l'inclusion de l'enfant ni du suivi auprès du SGÉE (PSI et accompagnement qui peuvent en découler, dans le groupe de l'enfant).

Accompagnement et formation professionnelle des intervenantes référentes

- Lorsqu'un enfant est référé pour une place réservée via une intervenante du programme Agir tôt, il n'est pas rare que l'accompagnement offert par l'intervenante référente d'Agir tôt se limite à assurer la visite du SGÉE avec la famille et parfois à faire une seule observation de l'enfant dans son groupe sans suivi ultérieur. Cela s'explique par l'offre de service d'Agir tôt qui, lors de l'intervention, propose généralement à la famille un bloc maximal de rencontre.
- Certaines intervenantes référentes, en raison de leur formation professionnelle, ne se sentent pas outillées cliniquement pour accompagner l'enfant dans le milieu, dans le cadre d'une place réservée. Particulièrement dans les situations où l'enfant a besoin de soutien particulier, ce profil étant de plus en plus présent dans les références de place réservée.

Capacité d'accueil et planification de l'offre

- Certains territoires nomment que des SGÉE qui offrent plusieurs places réservées annuellement refusent fréquemment d'accepter les enfants qui leur sont proposés en raison de différents facteurs, notamment la pénurie de main-d'œuvre ou la charge de travail liée aux enfants ayant besoin de soutien particulier. Dans ce contexte, certains territoires vont privilégier de négocier avec le SGÉE une diminution du nombre de places offertes pour mieux refléter sa capacité d'accueil.
- Certains territoires nomment que des SGÉE offrent trop de places réservées pour les enfants de 4 ans, ce qui correspond peu aux besoins de la clientèle des territoires.

⁹ Cadre de référence, page 9.

Rôle des intervenantes référentes

- Certains territoires nomment que parfois des SGÉE ne comprennent pas bien le rôle de l'intervenante référente. Celle-ci est responsable de l'inclusion de l'enfant et du suivi auprès du SGÉE. Cependant, elle ne remplace pas le soutien pédagogique qui doit être assuré par le SGÉE.

Critères de sélection des enfants pour les places réservées

- Des territoires observent que certains SGÉE souhaitent signer des ententes de places réservées uniquement pour recevoir des enfants ayant une vulnérabilité socioéconomique sans vulnérabilité développementale. Dans le contexte montréalais, ces enfants peuvent assez facilement trouver une place régulière en SGÉE et ils correspondent de moins en moins à la clientèle pour laquelle le territoire a des besoins de places réservées.

Collaboration avec d'autres organismes

- Dans certains territoires, les Centres de pédiatrie sociale ou Centres jeunesse collaborent directement avec les SGÉE pour intégrer des enfants vulnérables, sans passer par une place réservée. Cette collaboration peut parfois affecter la capacité des SGÉE à répondre favorablement aux demandes d'accès à une place réservée formulée par les CIUSSS.

Les défis et les réalités opérationnelles nommés par les SGÉE

Confiance et soutien

- Certains SGÉE hésitent à recevoir des enfants ayant besoin de soutien particulier, car le CUISSS n'a pas offert le soutien clinique attendu par le passé, soit parce que les intervenantes référentes n'avaient pas les compétences cliniques pour le faire ou parce qu'elles n'ont fait qu'une seule rencontre d'accompagnement dans le milieu. Cela a érodé la confiance de certains SGÉE.
- Des CPE ont parfois dû résilier le contrat de service avec les parents, car le CPE ne pouvait pas assurer la sécurité de l'enfant en place réservée en l'absence de réponse du CUISSS.

Formation professionnelle des intervenantes du CUISSS

- Des SGÉE expriment leur préoccupation à propos du fait que dans certains territoires, ni les intervenantes référentes ni l'agente de liaison ne peuvent, en raison de leur formation professionnelle (p. ex. : les éducatrices spécialisées), signer le rapport du professionnel. Ce rapport est essentiel afin d'obtenir l'Allocation pour l'intégration en service de garde (AISG) qui peut permettre ensuite d'obtenir la Mesure exceptionnelle de soutien (MES) pour des enfants en place réservée ayant de grands besoins de soutien. Aucune autre option n'est proposée par les CUISSS et les SGÉE choisissent parfois de faire appel à des intervenantes en service privé.

Critères d'acceptation des enfants

- Certains SGÉE acceptent uniquement, sur une place réservée, les enfants ayant besoin de soutien particulier pour lesquels une demande d'AISG ou de MES peut être demandée au MFA, car sinon, ils estiment qu'ils ne disposent pas des ressources pour réaliser l'inclusion de l'enfant dans leur milieu.

- Certains SGÉE refusent d’accepter certains enfants en place réservée, car ils estiment ne pas avoir le soutien pédagogique interne adéquat pour mettre en pratique les moyens d’intervention identifiés par le CIUSSS dans le PSI.

Continuité du soutien

- Des SGÉE nomment que certains territoires s’assurent de répondre aux besoins du SGÉE pour un enfant, par exemple référé par Agir tôt, tout au long de la durée de la place réservée, tandis que d’autres cessent le soutien au SGÉE quand le bloc de service auquel la famille a droit dans Agir tôt se termine. Il est alors suggéré aux SGÉE de faire une demande de service au programme IÉP mais des délais d’attente peuvent aller jusqu’à plus de 6 mois.
- Dans certains territoires de CIUSSS, les SGÉE ont de la difficulté à obtenir du soutien quand survient un nouveau besoin pour l’enfant et que la place réservée a été fermée. La famille doit repasser par le guichet d’accès du CIUSSS, ou le SGÉE peut faire une demande de service au programme IÉP. Dans les deux cas, les délais sont importants.

Documentation et évaluation des besoins

- Le portrait global de l’enfant et sa famille décrit aux SGÉE par l’intervenante référente est souvent insuffisant. Les milieux ont de la difficulté à évaluer correctement leur capacité d’accueil pour cet enfant ou encore, ils l’accueillent, mais l’inclusion se solde par un échec.

Les solutions

L’ordre des solutions présentées reflète leur importance pour les acteurs ayant participé à la consultation.

Procédure de demande de places réservées

- Un CIUSSS a mis en place une procédure pour que toutes les demandes de places réservées soient d’abord faites à la coordonnatrice professionnelle ou spécialiste en activités cliniques du programme de l’intervenante référente qui les transfèrent ensuite à l’agente de liaison du programme de places réservées. Cela permet d’assurer une compréhension commune d’équipe du processus de l’utilisation des places réservées et de pallier des situations où l’intervenante référente ou l’agente de liaison sont en absence non remplacée.

Suivi des enfants référés par le programme Agir tôt

- Dans le contexte où l’enfant a été référé par le programme Agir tôt, si l’enfant a besoin d’un suivi à plus long terme, différents scénarios sont possibles selon les CIUSSS. Dans le scénario idéal, l’intervenante référente d’Agir tôt continue à suivre l’enfant même si l’épisode d’offre de service est terminé. Une autre possibilité est de donner le relais à une autre collègue du programme Agir tôt. Et enfin, dans certains CIUSSS, c’est l’intervenante du programme IÉP qui prend le relais du suivi, mais cela n’est pas souhaité, car le suivi des enfants en place réservée ne fait pas partie du rôle d’agente de liaison du programme de places réservées.

Promotion et maintien du référencement actif

- Pour faire connaître le programme de places réservées et maintenir le référencement actif, certaines agentes de liaison le présentent annuellement dans les différentes équipes du CIUSSS (ex. : SIPPE, DPJ, DI-TSA) ainsi qu'aux tables de concertation. Le rôle et la responsabilité de l'intervenante référente sont également précisés ainsi que celui de l'agente de liaison.

Intégration en milieu familial

- Un territoire sollicite à l'occasion un bureau coordonnateur pour intégrer en milieu familial des enfants ayant des besoins de soutien particulier refusés par les SGÉE en places réservées. Le territoire s'assure du suivi de l'enfant même s'il ne peut être officiellement sur une place réservée, car les milieux familiaux ne sont pas inclus dans le programme.

Soutien aux intervenantes référentes

- Certaines agentes de liaison proposent d'organiser des discussions cliniques de groupe pour soutenir les intervenantes référentes ou des éducatrices en SGÉE qui suivent des enfants ayant des besoins de soutien particulier en place réservée.

Suivi de l'inclusion des enfants

- Certains territoires assurent le suivi de l'inclusion d'un enfant même si les parents ont trouvé une place régulière en SGÉE par le guichet d'accès unique « La place 0-5 » alors qu'ils étaient en attente d'une place réservée.

Communication avec les SGÉE

- Un territoire écrit mensuellement aux SGÉE avec qui il a des ententes de places réservées pour faire connaître l'âge et les besoins des enfants en liste d'attente.
- Certains CIUSSS organisent des rencontres annuelles avec les SGÉE de leur territoire. Ces moments permettent notamment d'échanger sur le programme de places réservées afin de mieux le structurer et de recruter de nouveaux milieux.

Entente tripartite

- Un CIUSSS fait signer une entente tripartite aux parents, SGÉE et CIUSSS pour définir les rôles de chacun et préciser le contexte de collaboration pour une place réservée.

Révision annuelle des places réservées

- Certains CIUSSS révisent annuellement le nombre de places réservées selon les profils d'enfants et selon le nombre de places restées vacantes dans un SGÉE. Cela afin d'éviter que des places réservées restent vacantes d'année en année dans un même milieu.

CONCLUSION

Ce fascicule présente les défis et les pistes d'amélioration du *Programme de réservation de places en services de garde éducatifs à l'enfance* en s'appuyant sur une consultation effectuée en 2024 auprès des acteurs du RSSS et du réseau des SGÉE. Il permet de comprendre pourquoi, depuis quelques années, de moins en moins de places sont réservées et plus de ces places restent vacantes en contexte montréalais.

Un premier facteur explicatif repose sur la complexité liée à l'opérationnalisation de ce programme en contexte montréalais. Les situations décrites de part et d'autre l'illustrent très bien. À cela s'ajoute le fait qu'à Montréal, il est relativement facile pour les familles suivies par les CIUSSS, selon les territoires, de trouver une place en service de garde subventionné en installation par elles-mêmes, sans passer par le programme de places réservées, car plusieurs places « régulières » sont vacantes. Et enfin, l'augmentation notable des enfants ayant besoin de soutien particulier pour leur inclusion en service de garde contribue à la réticence des SGÉE à les accepter, surtout lorsque la confiance envers le CIUSSS est fragile.

Il nous apparaît important de rappeler qu'un nouveau cadre d'application du *Programme de réservation de places en services de garde éducatifs à l'enfance* a été actualisé en 2024. Celui-ci précise notamment les rôles de l'agente de liaison et de l'intervenante référente dans le processus menant à l'accès et l'inclusion de l'enfant en SGÉE. Il stipule également qu'un enfant peut continuer de recevoir des services du CIUSSS ou d'un partenaire référent même si la place réservée est fermée. De plus, le MFA précise que le taux d'occupation des SGÉE doit avoir été supérieur à 90 % dans l'année précédente pour signer une nouvelle convention de réservation de place annuelle, et cela malgré l'existence d'un protocole d'entente signé entre un CIUSSS et un SGÉE. Et enfin, un nouveau processus de reddition de compte a été mis en place en 2024-2025 afin d'impliquer les CIUSSS pour obtenir un meilleur portrait du taux d'occupation des places réservées, qui jusqu'à maintenant, reposait uniquement sur les bilans des SGÉE transmis au MFA. Ainsi, dans les consultations futures que nous mènerons, nous pourrions nous appuyer sur un bilan qui reflètera davantage la situation réelle sur le terrain en incluant la perspective des CIUSSS.

En conclusion, soulignons le travail remarquable réalisé par les agentes de liaison et intervenantes référentes des CIUSSS ainsi que les éducatrices, responsables de soutien à la pédagogie et directions des SGÉE qui réussissent, malgré les défis d'un programme complexe, à soutenir les enfants vulnérables et leurs familles en leur trouvant une place en SGÉE et en les accompagnant tout au long de leur parcours.

Une production du service Périnatalité, enfance, familles et communautés
Secteur Jeunesse 0-25 ans
Direction régionale de santé publique de Montréal
Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal

1560, rue Sherbrooke Est
Pavillon JA De Sève
Montréal (Québec) H2L 4M1
Site web : santepubliquemontreal.ca

Autrices

Isabelle Laurin, Direction régionale de santé publique du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal
Béatrice Iattoni, Direction régionale de santé publique du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal

Remerciements

Nous remercions chaleureusement la riche et généreuse participation des 14 CPE et garderies subventionnées, 5 CIUSSS montréalais et de la Clinique communautaire de Pointe-St-Charles ayant pris part à cette consultation.

Mise en page et révision linguistique

Yasmina Sahnoun, Direction régionale de santé publique du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal

Révision

Zoé Brabant, Direction régionale de santé publique du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal
Laurence Boucheron, Direction régionale de santé publique du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal

Juillet 2025

© Gouvernement du Québec

ISBN : 978-2-555-01329-2

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2025

**Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
du Centre-Sud-
de-l'Île-de-Montréal**

Québec 